



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 17933

### Texte de la question

M. Leonce Deprez ayant appelé l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la non-application de la loi no 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle (question écrite no 15150 du 6 juin 1994), s'étonne qu'en l'absence de publication de la partie réglementaire de ce code, « les textes réglementaires d'application des lois antérieures à cette codification continuent à être applicables ». Il lui demande, dans ces conditions, de lui préciser si la volonté du Parlement est effectivement respectée puisque deux ans après le vote d'une loi, les dispositions antérieures continuent à s'appliquer.

### Texte de la réponse

En confirmation de la réponse donnée à sa question no 15 150 du 6 juin 1994, il doit être précisé à l'honorable parlementaire que, de manière générale, la promulgation d'une loi portant codification ne met pas en cause la validité des textes réglementaires d'application des lois ainsi codifiées. Ces textes réglementaires font l'objet d'une codification qu'il n'est pas toujours possible à la commission supérieure de codification de réaliser, comme il serait souhaitable, dans le même temps que la partie législative du code considéré. S'agissant du code de la propriété intellectuelle qui regroupe les législations de la propriété littéraire et artistique et de la propriété industrielle, la partie réglementaire n'a pu être soumise qu'au printemps 1994 à l'examen du Conseil d'Etat en raison, notamment, de la publication récente d'importants décrets concernant la propriété industrielle (décrets no 92-792 du 13 août 1992 et no 93-1142 du 5 octobre 1993).

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17933

**Rubrique :** Propriété intellectuelle

**Ministère interrogé :** culture et francophonie

**Ministère attributaire :** culture et francophonie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 septembre 1994, page 4425

**Réponse publiée le :** 31 octobre 1994, page 5425